

## 11

1650 Oktober 4., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [MICHEL] LE TELLIER, "CONSEILLER DU ROY [LUDWIG XIV.] EN TOUS SES CONSEILZ, SECRETAIRE D'ESTAT [DE LA GUERRE] ET DES HAUTS COMMANDEMENTS DE SA MA.<sup>TE</sup>"

---

"Cette Lettre Vous sera presentee par le S.<sup>r</sup> [H e i n r i c h II.] Zurlaube filz du [alt] Landame [und derzeitigen Zuger Stadt- und Amtrats B e a t II. Zurlauben], qui s'en va recevoir Vos Commandements devant que d'aller Commander La Compagnie des Gardes, en laquelle Jl est associé avec son Oncle [H e i n r i c h I. Zurlauben]. J'espere qu'il y servira bien Le Roy, & qu'il s'acquitera dignement de la fonction de Cappitaine de cette Compagnie; Tout ce qu'il y a a desirer est qu'elle soit remise en son Entier [- im Mai 1650 war die Kompagnie Zurlauben im Garderegiment halbiert worden -]: en sorte que ce bienfait receu de la france par cette famille, Luy demeure tel qu'il Luy a esté cy devant departy apres l'avoir merité par ses services. Le Landame Zurlaube Les Continue dans son Canton & dans les Diettes generales [=Jahrrechnungen von Baden], pour le bien des affaires de sa Ma.<sup>té</sup> que Je suis obligé de Vous assurer comme Je fais Monsieur qu'il ne se peut rien faire de plus utile pour La france que de bien traicter ce personnage ... Je Vous supplie ... de traicter favorablement le filz de M le Landame Zurloben non seulement en ce qui est du restablissement de sa Compagnie au Nombre de ... [200] hommes comme elle estoit cy devant, mais aussy en toutes choses; Les services du Pere sont veritablement tres utiles Jcy au bien des affaires du Roy.<sup>1</sup>"

1) Dieser letzte Abschnitt ist, wie der Kopie zu entnehmen, im Original von De la Barde selbst geschrieben.

---

Kopie, vermutlich von Heinrich II. Zurlauben. - AH 62, 22<sup>r</sup>

## 12

1650 Oktober 4., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [CHARLES] DE SCHOMBERG, DUC [D'HALLWIN], "PAIR ET MARESCHAL DE FRANCE ET COLONEL GENERAL DES SUISSES ET GRISONS"

AH 62/11

---

Der erste Abschnitt ist materiell identisch mit dem in AH 62/11,